

CR Bourgogne Franche-Comte 2014-12-01

APRC Bourgogne - Franche-Comté

Compte-rendu de la rencontre du Lundi 1 décembre 2014 à 10h00

A 25000 Besançon, au Foyer 18 rue de la Cassotte

ACCUEIL : 26 présents.

Excusés :

Pour la Franche-Comté :

Andrée ZANARDI de Pontarlier (souffrante), Evelyne BROSSARD, Jean-François MOINE, Philippe LAGONDET (souffrant), Roland MOYSE, M. France BARBIER, René TALLABARDON, Geneviève MARGUET(engagements habituels du lundi...)

Pour la Bourgogne :

Bernard OUTTIER, Dominique LALIRE, Élisabeth BRUSSON-BRIOT, Dominique MICHELEZ, Roger JAFFLIN, Paul LAMARCHE, Bernard GRASSI, Pierre MENARD, J.-Luc et Evelyne GRASSET.

Ordre du jour : 10h00 à 15h30

Nous partageons les nouvelles des absents, excusés ou retenus par la maladie...

Nous rappelons le souvenir de Guy ANDRIOT, décédé suite à une longue maladie.

Il a marqué nos vies, Guy était « un chic type », homme engagé pour la justice sociale.

Il était présent et attentif aux besoins des adhérents de l'APRC, particulièrement dans nos régions Bourgogne- F-Comté et au niveau national si besoin.

. « Nous perdons quelqu'un de bien ».

Nous envoyons une carte à son épouse Florence.

- 1- Echos du dernier CA 27/28 novembre :

- Isabelle annonce beaucoup de chantiers en cours, mais reste discrète parce qu'ils ne sont pas encore aboutis). Voici quelques échos :

- La situation financière de l'APRC pose problème : à cause du nombre d'adhérents qui diminue (décès, grand âge) et des dépenses pour les procès. Actuellement l'APRC est dans le rouge pour la 1° fois mais les adhérents ont à cœur de répondre à la lettre de relance, donc la situation doit s'améliorer.

- Le CA réfléchit aux moyens de faire des économies sur, entre autre, la tenue de L'AG qui coûte cher (environ 8 500€). La prochaine AG se déroulera à LYON les 28 et 29

mars 2015, mais ne sera pas modifiée à cause des engagements pris au niveau des réservations.

- Chaque participant réglera une somme forfaitaire de 150€ c'est-à-dire 90€ pour l'hébergement et 60€ pour le transport selon les mêmes principes que l'an passé sachant qu'une nuitée coûte 46€ et un repas 17€. Des informations précises seront données avec le bulletin de participation Le CA réfléchit sur la durée et le lieu de l'AG pour les années à venir.
- Le CA a acté 2 départs nouveaux en procédure mais surtout a voté le texte de la nouvelle convention mise au point par un groupe de travail sous la conduite d'Henri GRESSIER. Elle apporte des précisions sur le remboursement des articles 700.
- Situation de l'APRC : 14 nouveaux adhérents, mais déjà 26 décès en 2014 (le correspondant local devrait être prévenu à chaque changement de situation) et environ 10 ruptures.
- Le rôle du correspondant local est peut-être à revoir, par exemple il pourrait être invité au CA sur une question précise comme le sont les responsables du juridique. Pour ce faire un questionnaire sera adressé aux CL pour évaluer la situation et leurs besoins.
- **2 - Nos actions associatives**
- Comme il n'existe pas de "class action", nous nous rendons compte que l'APRC doit travailler avec d'autres associations qui s'occupent des personnes victimes de "dérives sectaires" car les "sortis" des CN sont souvent sans droits sociaux acquis pour leur retraite car il n'y a eu aucune cotisation versée p. ex. l'association « Sentinelle », l'AVREF, la MIVILUDES, etc...
- D'autre part il y a la voie législative : Pour que nos revendications soient portées, il faut prendre son bâton de pèlerin, et rencontrer les députés locaux ; en effet, il n'y a qu'une loi pour mettre fin à nos problèmes de victimes.
- Attention à ne pas agir unilatéralement mais aller ensemble pour faire poids et faire valoir notre place de citoyen en utilisant les documents associatifs qui seront élaborés à cet effet par la commission "Avenir de nos retraites".
- Les visiter avant l'été (avant la mise en chantier du budget). Avertir le CA en cas d'action pour ne pas nous disperser au niveau des revendications ou doubler des actions. Il est indispensable de faire remonter les informations auprès du responsable de la commission (Michel NEBOUT)
- M. Nebout prépare une fiche améliorée.

3 - Informations et point sur les procès en cours, pour René, Roselyne,

Dominique Alain qui fait un gros travail sur le suivi de ces procès tient les informations à la disposition des gens intéressés.

Isabelle propose d'envoyer à ceux qui le demandent le document édité par l'APRC « Etude et défense des droits à retraite des personnels culturels »

4 - La prochaine AG à LYON- Valpré 28-29 mars 201

(10 présents se proposent d'y participer).

5 - La rencontre des femmes aura lieu le :

mardi 20 janvier à 10h au foyer de la Cassotte à Besançon.

6 - Nous évoquons la situation « des ex travailleuses missionnaires », cette communauté présente à la Grâce Dieu » assure de l'accueil et semble poser problème.

La prochaine rencontre de l'APRC Bourgogne-Franche-Comté aura lieu

mercredi 4 février à 10h au Foyer de la Cassotte à Besançon.

Le lieu est central et facile d'accès par le train ou en voiture (on peut se garer dans la cour

Nous vous adressons des vœux chaleureux, de santé, de paix et de sérénité pour chacun (e) et pour vos proches. Notre merci va à tous ceux et celles qui donnent de leur temps, de leur compétence et de l'affection à nos aînés.

A tous nos cordiales salutations

Ps : Ce CR est envoyé par Colette à Roger JAFFLIN et Paul LAMARCHE pour la Bourgogne.

Simon se charge des non mêlés de la F.Comté

Compte rendu Bernard LAMY et Colette

THOMAS 03 80 58 80 86